

## 9. Quel sera le rôle du maître d'ouvrage ?

Parmi les acteurs à associer à l'action dès la phase de conception, le maître d'ouvrage joue un rôle central. Il est en effet le responsable de la création des ouvrages d'accès à l'eau et de leur utilisation : il doit s'assurer que le service fourni aux usagers est de qualité et répond à leurs attentes.

### Un rôle qui revient souvent aux communes

Selon les contextes, ce rôle peut être attribué à la commune ou à l'Etat. Les processus de décentralisation actuellement en cours dans de nombreux pays entraînent une évolution majeure pour les communes, désormais responsables du service de l'eau et de l'assainissement sur leur territoire.

### Un large éventail de responsabilités

De manière générale, les missions dévolues au maître d'ouvrage sont :

- la **planification** (diagnostic de l'existant, estimation des besoins, priorisation et programmation des ouvrages à réaliser)
- la **mobilisation des ressources** humaines et financières pour l'exécution des plans d'action
- la **réalisation des ouvrages** programmés (appels d'offres, suivi des travaux, etc.)
- l'**organisation institutionnelle** (choix d'un mode de gestion, partage des rôles et des responsabilités, etc.)
- le **suivi** et la **régulation** du service (contrôler la bonne exploitation du service, notamment veiller à la maintenance des ouvrages et au renouvellement des équipements).

En parallèle à ces missions, le maître d'ouvrage doit également assurer la coordination de l'ensemble des acteurs et l'animation d'un dialogue avec les usagers (mesurer leur degré

d'appréciation de la qualité du service, résoudre les conflits...).

### Prévoir des activités de renforcement de capacités

La jeunesse et l'inexpérience des communes, conjuguées aux fréquents manques de moyens financiers, matériels et humains, rendent souvent difficile l'exercice des missions de la maîtrise d'ouvrage.

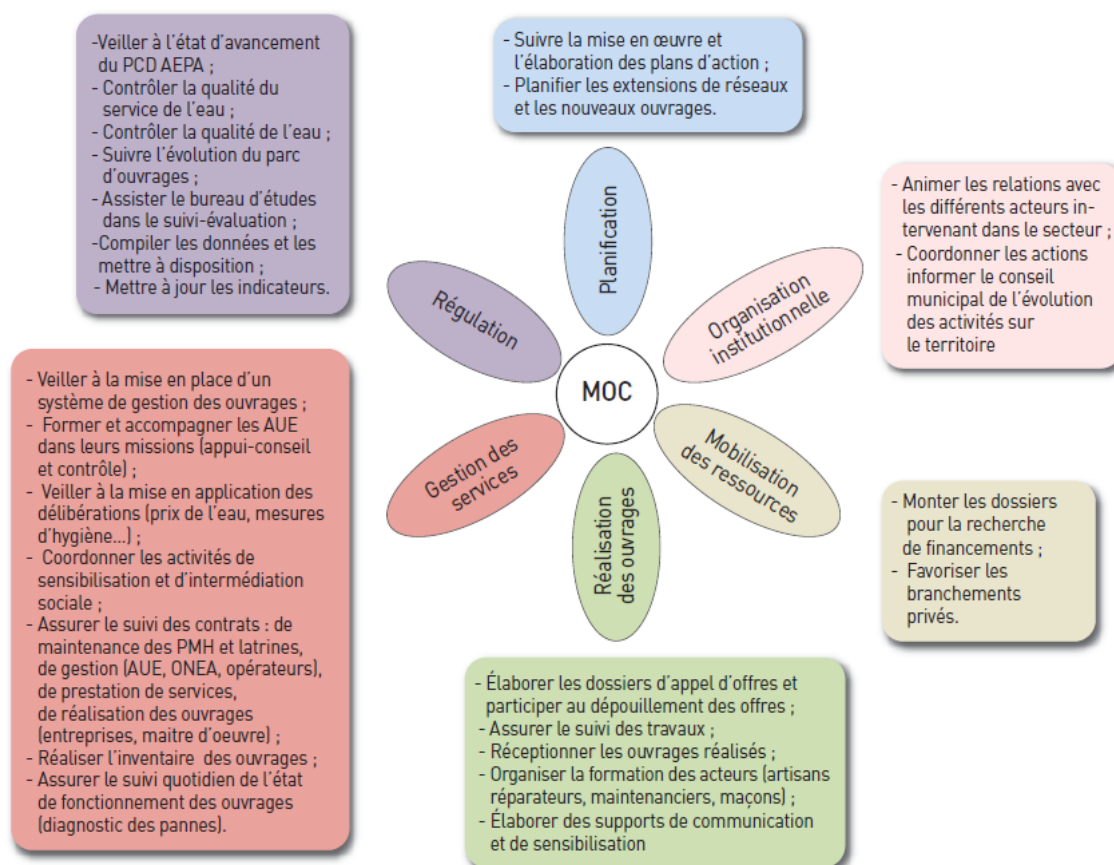
Ainsi, dans la quasi-totalité des cas, améliorer l'accès à l'eau potable implique de mener des activités visant à ce que le maître d'ouvrage acquière les compétences nécessaires pour remplir son rôle. Ces activités peuvent se décliner de différentes manières :

- un **accompagnement** de la commune dans l'exécution de ses missions de maîtrise d'ouvrage (appui à la réalisation d'un diagnostic, appui à la consultation des entreprises, etc.)
- **des formations** pour renforcer les capacités des élus locaux et des techniciens
- un **appui matériel et/ou financier** (pour recruter un technicien eau, pour constituer un fonds d'investissement eau, etc.)
- la **mise en place d'outils** pour l'exercice de la maîtrise d'ouvrage (cartographies des points d'eau, outils de suivi du service, etc.).

### Responsabiliser le maître d'ouvrage dans le pilotage de l'action

Etant donnée l'importance du rôle du maître d'ouvrage dans la gestion du service de l'eau, il est indispensable qu'il joue **un rôle central dans le pilotage de tout projet** mené dans le secteur de l'eau potable. En tant qu'acteur principal, il doit être responsabilisé à toutes les étapes, associé en amont sur les activités qui seront menées et prendre part à l'ensemble des décisions (choix du mode de gestion et recrutement de l'exploitant notamment).

**Infos :** Les différentes composantes de la maîtrise d'ouvrage communale



**Infos :** Assurer le suivi du service de l'eau

Dans des contextes où l'exploitation du service est souvent déléguée à un opérateur (association d'utilisateurs, opérateur national, privé), le maître d'ouvrage doit se doter d'un dispositif de suivi pour mesurer régulièrement la qualité du service et la performance de l'opérateur. Il s'agit d'apprécier la qualité de la gestion technique (bon fonctionnement et bon entretien des ouvrages) et la gestion financière (recouvrement des coûts du service, bonne gestion des fonds utilisés). Les indicateurs de suivi à mettre en place et à renseigner régulièrement sont à adapter en fonction du niveau de service (PMH ou réseau). L'expérience montre que le renseignement régulier (minimum une fois par an) de ces indicateurs de gestion est un exercice indispensable pour le maître d'ouvrage. Il lui permet de s'assurer de la pérennité du service et de déceler les dysfonctionnements.

Pour plus d'informations sur le suivi technique et financiers des services d'eau : [www.reseaux-aep.org](http://www.reseaux-aep.org)

**Pour aller plus loin :**

- Le renforcement de la maîtrise d'ouvrage communale : [La mise en place des services techniques municipaux – Retour d'expériences au Burkina Faso](#), pS-Eau, 2011
- L'appui à une commune pour l'aider à élaborer une stratégie municipale : [Elaborer une stratégie municipale concertée pour l'eau et l'assainissement \(guide SMC n°1\)](#), pS-Eau, 2011
- L'exemple de Tahoua au Niger : [Manuel de maîtrise d'ouvrage communale du service public de l'eau](#), DGH, 2010.